

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime****Séance du 20 décembre 2022****NOMBRE DE  
MEMBRES**Afférents au  
Conseil Municipal  
19en exercice  
19Nombre de  
présents  
11Nombre de votants  
13Date de la  
convocation  
16 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt décembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :** Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- Madame BERUSSEAU Evelyne- -

**Excusés :** Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Monsieur le Maire) - Monsieur BONDOUX Guillaume (a donné pouvoir à Madame ORTEGA) Monsieur LATREUILLE Alain

**Absents :** Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Michel REY

**2022 12 122 Syndicat Départemental de la Voirie (SDV 17) Syndicat de la Voirie –  
convention pour la conception et la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ouvrage  
d'art de Souhe**

*Convention adressée par mail*

Monsieur le Maire expose que la présente convention définit les modalités de la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux par le Syndicat concernant la réhabilitation du pont de Souhe.

Ces travaux sont rendus nécessaires au vu du constat de la vétusté de l'ouvrage.

Les différents éléments de mission de maîtrise d'œuvre sont estimés à ce stade à 20 645 C HT (dont les missions Loi sur l'Eau et étude incidence Natura 2000 incluant le passage d'un écologue).

Des missions complémentaires peuvent être prises en charge par le Syndicat, telles que levé

topographique : 438 C HT, études géotechniques : 5 775 C HT, Géo détection pour sondages : 295 C HT, géo détection des réseaux souterrains : 405 € HT et mission SPS : 1 010 € HT.

Les crédits ouverts au budget 2022 sur l'opération voirie permettent l'engagement de cette dépense nouvelle.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, présents et représentés,**
- Approuve les termes de la convention pour la conception et la réalisation des travaux de réhabilitation de l'ouvrage d'art de Souhe proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie,
  - Retient l'ensemble des missions y compris celles complémentaires
  - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le GUA, le 22 décembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

Publiée site internet le : 26/12/22

Transmis au Représentant de l'Etat le : 26/12/22

